Formation du CSE
Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Fiche d'informations

Objectifs de la formation
Établir et examiner la démarche d'évaluation des risques, intégrer les nouveaux risques tels que les RPS, les TMS et les addictions et utiliser le DUERP comme un outil dynamique de prévention quotidienne

Nombre de participants
4 à 12 participants

Moyens pédagogiques
Rétroprojecteur, tableau, ordinateur, ressources pédagogiques et multimédias, Kahoot

Durée
7 heures (1 jour)

Lieu
Intra-entreprise

Pour qui ?
Les élus du CSE ou personnel désigné

Pré-requis
aucun

Programme

Introduction
- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de la formation
- Petit quiz d'entrée (type Kahoot ou papier) : idées reçues sur le DUERP

Enjeux et évaluation des risques
- Cadre juridique et principes de prévention
- Analyse du document unique par l'administration
- Responsabilités civile et pénale
- Réflexion sur le DUERP

Approfondissement de la démarché d'évaluation des risques
- Organisation et préparation
- Identification des unités de travail
- Approche pluridisciplinaire
- Choix d'une méthode d'évaluation
- Prise en compte des risques liés à la pénibilité
- Évaluation des résultats et des actions

Actualisation du DUERP
- Processus de mise à jour
- Intégration des nouveaux risques
- Révision des méthodes d'analyse

Inclusion des RPS dans le DUERP
- Identification et recensement des RPS
- Adaptation de la démarche aux RPS
- Possibilité de formalisation dans un document annexe

Élaboration et mise en oeuvre du plan d'action
- Relation entre document unique et plan d'actions
- Élaboration du plan (temporalité, acteurs)
- Suivi et indicateurs de performance

Dynamiser le DUERP comme outil de gestion de la sécurité
- Intégration dans la démarche de prévention
- Implication des salariés et de l'encadrement
- Animation et suivi du système

suur!
Agrément Région ileDeFrance
www.suur.fr
01.82.35.02.93